

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 JUIN 2025

**Délibération n°2025.06.072.B**

**Zone industrielle de Nersac – Cession de parcelles à la société  
Automotive Cells Company SE**

LE CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 mai 2025

**Secrétaire de Séance:** François ELIE

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **3**

**Membres présents :**

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, François ELIE, Maud FOURRIER, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT,

**Ont donné pouvoir :**

Michel ANDRIEUX à François NEBOUT, Gérard DESAPHY à François ELIE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET,

**Excusé(s):**

Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250605-2025\_06\_72B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

Publication : 12/06/2025

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 JUIN 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.06.072.B**

Rapporteur : Monsieur ROY

**ZONE INDUSTRIELLE DE NERSAC – CESSION DE PARCELLES A LA SOCIETE AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : SE DÉVELOPPER DURABLEMENT

Enjeux : [30104 -3) ATTRACTIVITÉ]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD : 9 Modernisation et durabilité des filières industrielles

La société Automotive Cells Company SE (ACC, joint-venture créée entre le fabricant de batteries SAFT et le constructeur automobile PSA) spécialisée dans la fabrication de batteries pour véhicules électriques est implantée dans la zone industrielle sur la commune de Nersac.

En 2022, la société ACC a finalisé la construction d'une usine pilote de batteries, voisine de l'entreprise Arts Energy (ex-SAFT).

ACC souhaite faire l'acquisition d'une bande de terrain située à l'arrière et tout le long de sa propriété afin d'y réaliser les stationnements de son personnel. En effet, depuis la mise en service de l'usine, les salariés se stationnent sur le parking d'Arts Energy aujourd'hui saturé. Par ailleurs, ACC a réalisé plus de recrutements que prévus.

Ce terrain sur lequel se trouve une ancienne voie ferrée désaffectée, est en friche.

Un plan de bornage de division a été réalisé par un géomètre qui donne une contenance totale de 8 806 m<sup>2</sup> (en vert sur le plan).

Il s'agit des parcelles cadastrées suivantes :

- AI 995 d'une superficie de 7 556 m<sup>2</sup> (ex AI 813p)
- AI 989 d'une superficie de 71 m<sup>2</sup> (ex AI 771p)
- AI 986 d'une superficie de 1 179 m<sup>2</sup> (ex AI 606p)

Par délibération n°79B en date du 30 mai 2024, le bureau communautaire a approuvé la cession à titre gratuit. Or, il s'avère qu'une telle cession pourrait être considérée comme une donation, ce qui est formellement interdit pour une collectivité vis-à-vis d'une entreprise.

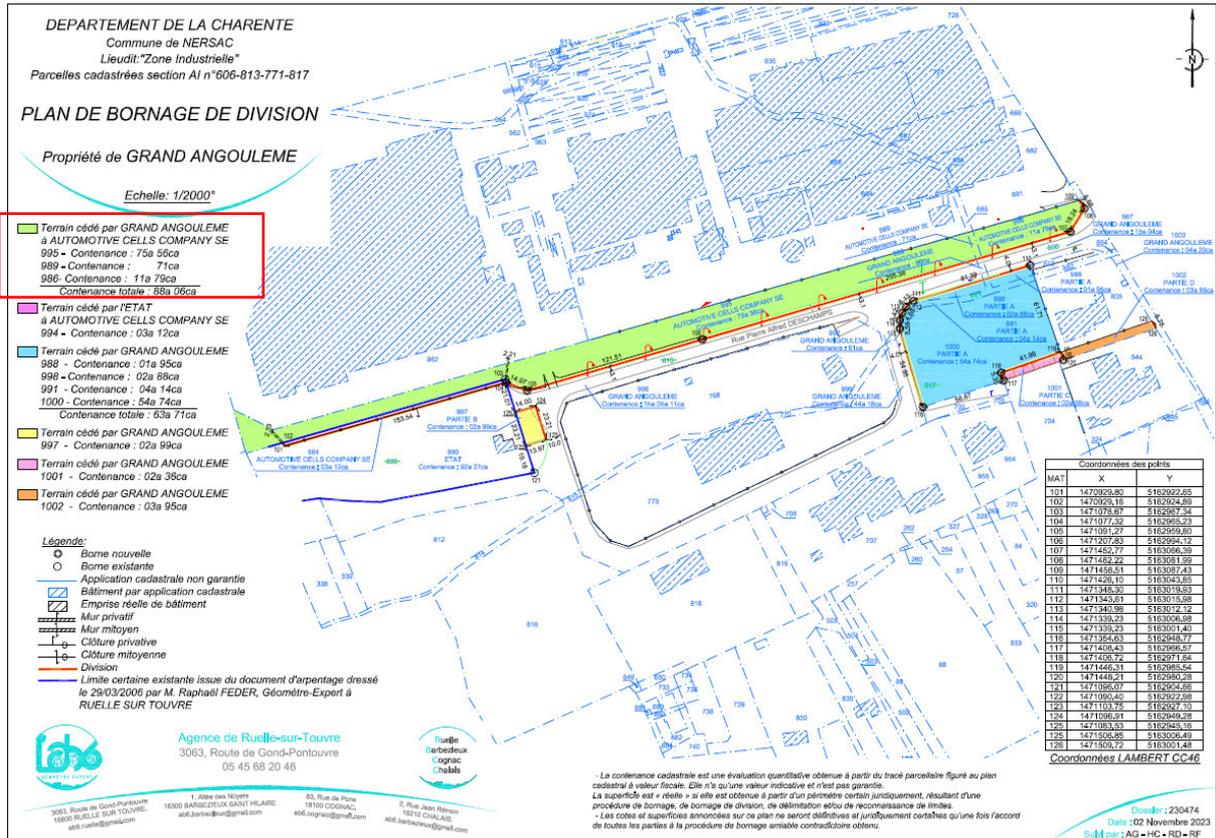
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250605-2025\_06\_72B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

Publication : 12/06/2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250605-2025\_06\_72B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

Publication : 12/06/2025

Il est donc proposé la cession de ces parcelles à la société ACC moyennant un euro symbolique.

L'avis des domaines indique que ces parcelles ne présentent que peu d'intérêt pour tout autre acquéreur potentiel en raison de sa configuration et constitue une charge d'entretien pour GrandAngoulême.

Et enfin, il est noté que la remise en état du terrain (enlèvement des rails, ballasts et traverses de chemin de fer) présente un coût élevé estimé à 86 100 €.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

La valeur dans l'actif de cette parcelle est de 0 € au 31 décembre 2024.

**Je vous propose,**

**D'ANNULER** la délibération n°79B du 30 mai 2024.

**DE CONSTATER** la désaffectation des parcelles cadastrées AI 995, AI989 et AI986, d'une superficie totale de 8 806 m<sup>2</sup> sur la commune de Nersac.

**D'APPROUVER** le déclassement du domaine public de ces parcelles pour les faire entrer dans le domaine privé communautaire.

**D'APPROUVER** la cession des parcelles cadastrées AI 995, AI 989 et AI 986, d'une superficie totale de 8 806 m<sup>2</sup> sur la commune de Nersac, à la société Automotive Cells Company SE ou à toute entité la représentant, moyennant le prix d'un euro symbolique.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les actes à intervenir (compromis, acte notarié...),

**DE CONSTATER** la sortie de l'actif des parcelles cadastrées AI 995, AI 989 et AI 986, d'une superficie totale de 8 806 m<sup>2</sup> sur la commune de Nersac.

<b>Pour : 23</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---